



Fiche n°4 « Le mouvement spécifique de catégorie C »

Objectif de la fiche : rétablir un mouvement spécifique sur poste pour la catégorie C administratifs.

Motif invoqué par la DG : difficulté à pourvoir des services qui présenteraient un manque d'attractivité, notamment géographique.

Lors de la mise en place des règles de mutations de la DGFIP, il avait été décidé la possibilité d'un mouvement spécifique pour la catégorie C.

L'administration ne l'a jamais organisé !!

Aujourd'hui, elle le ressort des tiroirs, comme elle l'a fait il y a deux ans quand elle a supprimé le mouvement complémentaire pour les catégories A et B.

Argumentaire CGT

Depuis la mise en place des règles de gestion à la DGFIP, la CGT Finances Publiques a porté, et porte toujours, la mise en place d'un mouvement spécifique sur poste dans le but de combler des vacances laissées par les mouvements de mutations (général et complémentaire).

La façon dont procède l'administration aujourd'hui ne constitue qu'un palliatif à la suppression du mouvement complémentaire.

Bref, il faut comprendre une façon de faire passer la pilule !